

## COMMUNIQUE N°03/22

Après plus de deux années et demi de lutte acharnée contre la COVID-19 durant laquelle le personnel de la santé, tous corps confondus, n'a ménagé aucun effort pour être au premier rang de cette guerre et au moment où nous subissons les séquelles psychologiques de cette pandémie, voilà que la corporation hospitalo-universitaire se retrouve face à des déclarations médiatiques choquantes et inacceptables du Ministre de l'Industrie Pharmaceutique menaçant les professeurs chefs de service de repréailles et poursuites judiciaires pour la simple raison qu'il ont fait un état des lieux du terrain sur la pénurie de certaines molécules vitales et primordiales pour la prise en charge des patients.

Le SNECHU ne peut rester indifférent à de telles déclarations touchant la dignité et le statut du professeur chef de service algérien, et même si Monsieur le Ministre trouve que ces déclarations sont diffamatoires, il y a une justice algérienne qui tranchera sur ce sujet dans les deux sens.

**Pour le Bureau National du SNECHU**

